

Les Goulags de la démocratie



LES POCHE DU DIABLE

Angela Davis

Les Goulags de la démocratie

Réflexions et entretiens

Traduit de l'anglais (États-Unis)
par LOUIS DE BELLEFEUILLE



Du même auteur au Diable vauvert

LA PRISON EST-ELLE OBSOLÈTE ?, essai, 2014, 2021

ABOLITION : POLITIQUES, PRATIQUES, PROMESSES, essai, 2025

ISBN : 979-10-307-0751-9

Titre original : ABOLITION DEMOCRACY: Beyond Empire, Prisons and Torture

Première publication par Seven Stories Press, New York, USA.

© Angela Y. Davis et Eduardo Mendieta, 2005

© Éditions Au diable vauvert, 2006, pour la traduction française

Au diable vauvert

La Laune 30600 Vauvert

www.audiable.com

contact@audiable.com

Introduction

par EDUARDO MENDIETA

Pour beaucoup d'entre nous, Angela Davis est la figure iconique du mouvement Black Pride (« fierté noire ») des années 1970. D'autres la connaissent comme l'ancienne candidate à la vice-présidence du Parti communiste des États-Unis. Pour d'autres encore, elle est une érudite féministe importante qui a écrit certains des textes les plus révolutionnaires et les plus durables de la pensée féministe du dernier quart de siècle. Enfin, une nouvelle génération d'étudiants, de militants et de travailleurs culturels a connu le Pr Davis en 1997, lorsqu'elle a participé à la création de Critical Resistance, organisation à l'échelle des États-Unis

dédiée au démantèlement du complexe carcéro-industriel, problème aujourd’hui au cœur de ses recherches et de son militantisme. Dans tous les projets qu’Angela Y. Davis a menés au cours de sa vie, elle a milité résolument autour de la thématique carcérale, en revenant systématiquement sur son opposition aux prisons, à l’emprisonnement et au châtiment racialisé.

Vladimir I. Lénine affirmait que les prisons sont les universités des révolutionnaires. Aussi, bien qu’Angela Davis fût déjà une révolutionnaire lorsque, à la suite de fausses accusations, elle fut inscrite sur la liste des dix personnes les plus recherchées du FBI, chassée dans la clandestinité, arrêtée et incarcérée, son travail a été marqué de manière indélébile par son expérience de l’emprisonnement¹. Certains des premiers travaux qu’elle a publiés ont été écrits pendant son incarcération de seize mois, travaux brillants dans lesquels elle a élucidé les liens entre la répression outrancière, les châtiments et la violence raciale qui sont au cœur de la suprématie blanche aux États-Unis.

Quand on lit Davis, on est immédiatement frappé par ses sources d’inspiration, à commencer par ses propres expériences aux États-Unis comme

1. Voir Angela Y. Davis, *Angela Y. Davis. An Autobiography* (New York, Random House, 1974).

femme, prisonnière politique et citoyenne noire. Étiquetée « ennemie de l’État », elle a été l’objet d’un intense mouvement de solidarité internationale – la campagne « Free Angela Davis » (« Libérez Angela Davis ») – qui a abouti à son acquittement en 1972. Autre source d’inspiration, son intérêt soutenu pour les figures canoniques de ce que l’on pourrait appeler une tradition de philosophie politique critique noire qui s’appuie sur les deux personnages emblématiques que sont Frederick Douglass et W.E.B. Du Bois. Cet intérêt nous ramène à son ouvrage du début des années 1970, *Lectures on Liberation* (« Conférences sur la libération »), où elle déploie une approche néo-marxiste issue de l’école de Francfort de la pensée de Douglass². Dans un des essais que Davis a écrits alors qu’elle était incarcérée à la Marin County Jail, elle a puisé dans l’œuvre de Du Bois – car c’est chez lui qu’elle a trouvé la critique la plus sévère et la plus explicite du système carcéral des États-Unis. C’est également chez Du Bois que Davis a découvert les liens historiques entre l’esclavage, l’échec de la Reconstruction, les lynchages du début du siècle, l’émergence du Ku Klux Klan, Jim Crow, les émeutes de la période postérieure à la guerre de Sécession et l’apparition des

2. Voir Angela Y. Davis, *Lectures on Liberation* (New York, N.Y. Committee to Free Angela Davis, c. 1971 [n.d.])

ghettos raciaux dans toutes les grandes villes des États-Unis.

Il est important de souligner le profond intérêt de Davis pour les travaux de Douglass et Du Bois, car ils incarnent deux approches philosophiques distinctes dans la pensée de Davis, approches qu'il faut mettre en regard l'une de l'autre. D'une part, Douglass incarne une préoccupation existentielle pour la liberté qui se traduit facilement en déférence pour la liberté politique exprimée par le droit de vote. Or, dans un essai datant de 1995 intitulé *From the Prison of Slavery to the Slavery of Prison: Frederick Douglass and the Convict Lease System* (*De la prison de l'esclavage à l'esclavage de la prison: Frederick Douglass et le système de louage des détenus*³), Davis fait une critique dévastatrice de la myopie et de l'incapacité de Douglass à dénoncer ce qui était manifestement une trahison de la liberté politique acquise par les Noirs et à se mobiliser en conséquence. En effet, peu de temps après la guerre de Sécession, le Sud a vécu un impressionnant et utopique processus de démocratisation, lequel, tragiquement, s'est avéré éphémère. Des troupes de l'Union étaient stationnées dans le Sud afin d'assurer la protection des Noirs qui se rendaient au bureau de scrutin. Des Noirs

3. Dans Joy James, éd., *The Angela Y. Davis Reader* (Malden, Massachusetts, Blackwell Publishers, Inc., 1995).

ont été élus sénateurs, des écoles ont été ouvertes et une trépidante sphère publique noire a commencé d'émerger. Cette éphémère période a reçu le nom de « Reconstruction ». Toutefois, on y a mis un terme en l'espace d'une décennie et un processus de retour vers l'esclavage s'est amorcé. Les législateurs blancs ont adopté une série de lois qui, en considérant les hommes noirs comme des criminels, les contraignaient à devenir des serviteurs engagés à long terme. Les prérogatives des anciens esclavagistes blancs ont été consacrées par législation et légalisées sous forme des fameuses « lois noires ». Une fois ces Noirs emprisonnés, leur force de travail était louée à des tarifs ridiculement bas aux entrepreneurs privés du nouveau Sud, processus connu sous le nom de système de louage des détenus. Certains historiens sont allés jusqu'à affirmer que ce système était « pire que l'esclavage⁴ ».

Les lois noires du Sud ont transformé des hommes noirs libres en criminels, de sorte que leur labeur pouvait être exploité avec encore plus de violence et de rapacité que lorsqu'ils étaient esclaves. Le système de louage des détenus est devenu un des mécanismes les plus lucratifs permettant à la fois le contrôle de la main-d'œuvre noire libre, son

4. David Oshinsky, “Worse than Slavery” : *Parchman Farm and the Ordeal of Jim Crow Justice* (New York, The Free Press, 1996).

appropriation arbitraire et son exploitation outrancière. Du Bois a décrit la situation ainsi:

Ce système pénitentiaire [le système de louage carcéral] a commencé de caractériser tout le Sud. En Géorgie, au commencement de la guerre de Sécession, quelque 200 criminels blancs étaient détenus à Milledgeville. Il n'y avait pas de détenus noirs car, sous la discipline de l'esclavage, les Noirs étaient châtiés à la plantation. Les détenus blancs ont été libérés pour qu'ils puissent combattre dans les armées confédérées. Tout le système pénal a fini par être utilisé comme procédé pour maintenir les Noirs au travail et les intimider. C'est pourquoi la demande de prisons et de pénitenciers a crû au-delà de la demande naturelle consécutive à l'accroissement de la criminalité⁵.

Selon les historiens, les idées de Douglass sur le « système de louage des détenus » ne sont guère connues. Aussi Davis critique-t-elle le silence tonitruant de Douglass sur le sujet, car ce système était certainement un cauchemar que la plupart des Noirs dans les États-Unis de l'après-guerre de Sécession ont subi directement. Selon Davis,

5. W.E.B. Du Bois, *Black Reconstruction* (Millwood, New York, Kraus-Thomson Organization Limited, 1976 [1935]), 506.

Douglass était peut-être frappé de cécité devant cette réalité parce qu'il concentrat tant son attention sur l'obtentio[n] du droit de vote par les Noirs que, du coup, il a totalement négligé leur bien-être économique. Selon elle, « le louage des détenus était une entreprise totalitaire pour contrôler la main-d'œuvre noire pendant la période postérieure à l'émancipation, et il a éloquemment servi de *rap-pel symbolique* aux Noirs que l'esclavage n'avait pas été entièrement démantelé⁶ ». Davis reproche en outre à Douglass d'avoir trop fait confiance à la loi comme outil prétendument impartial et équitable qu'on ne saurait utiliser pour démanteler les gains de la période postérieure à l'émancipation. Penseur des Lumières, Douglass considérait la loi comme un mécanisme permettant d'amener la justice et la démocratie aux Noirs états-uniens, mais il n'a pas su voir comment elle pouvait être utilisée – et comment elle *a été* utilisée – pour marquer les Noirs comme criminels.

Par contraste, Davis considère Du Bois comme un penseur politique exemplaire, tout en reconnaissant le caractère fondateur des travaux de D.E. Tobias et Mary Church Terrell, deux autres érudits noirs qui ont étudié et décrit les effets dévastateurs du système de louage carcéral. Chez Du Bois,

6. Joy James, *Angela Y. Davis Reader*, 80.

Davis trouve une critique de la confiance naïve de Douglass dans l'indépendance à la fois économique et politique des Noirs de l'après-esclavage ainsi qu'une critique de la façon dont l'État a participé directement à la conservation et à la transformation de l'esclavage. Du Bois a vu clairement comment l'État a participé à la criminalisation des Noirs de manière à permettre l'exploitation de leur travail par le mécanisme du système de louage carcéral. Comme Du Bois l'a écrit dans son ouvrage monumental *Black Reconstruction*:

Nulle part ailleurs dans le monde moderne y a-t-il eu un trafic si ouvert et conscient de la criminalité en vue d'une dégradation sociale délibérée et pour le profit privé que dans le Sud depuis l'esclavage. Le Noir n'est pas anti-social. Il n'est pas un criminel de nature. Les crimes haineux, exception faite des tentatives d'évasion ou de ceux commis par vengeance d'actes de cruauté, étaient rares dans les régions esclavagistes du Sud. Depuis 1876, les Noirs sont arrêtés pour la moindre peccadille et condamnés à de lourdes peines ou amendes qui les contraignent à travailler comme s'ils étaient encore des esclaves ou des serviteurs engagés à long terme. La servitude par endettement des criminels qui s'ensuivit

*s'est répandue dans tous les États du Sud et a engendré les situations les plus révoltantes*⁷.

Pour Du Bois, la main-d'œuvre noire n'était ni libre économiquement ni autonome politiquement. Les Noirs ont ainsi fait leur entrée dans la sphère publique racialisée de la démocratie états-unienne dans des conditions désavantageuses et inégales. Ils ont été privés de la démocratie au moment même où elle leur avait été promise : à l'abolition de l'esclavage. Avec celle-ci, les Noirs ont certes cessé d'être des esclaves, mais ils sont immédiatement devenus des criminels – et, ce faisant, les esclaves de l'État. Du Bois offre donc, selon Davis, une perspective anticapitaliste, antiétatique et antijuridique qui est extrêmement réceptive à ce que l'on pourrait appeler l'imaginaire social ou l'imaginaire civique.

Davis n'est toutefois ni une exégète, ni une historienne. Elle est une penseuse radicale originale dont les contributions à la théorie naissante du châtiment sont utilisées autant dans la salle de classe que par les militants et les organisateurs communautaires. Dans le contexte de cette brève introduction, nous ne pouvons qu'esquisser la configuration et l'argumentation de la pensée de Davis, dont voici à mon sens les principales thématiques.

7. W.E.B. Du Bois, *Black Reconstruction*, 698.

La privation des droits

Pour Davis, une des fonctions du complexe carcéro-industriel consiste à retirer aux personnes de couleur le droit de vote. La totalité des cinquante États interdit aux anciens détenus d'acquérir des permis de l'État. Cela signifie qu'ils sont de facto exclus de nombreuses occasions de travail, voire de la plupart d'entre elles. Sept États imposent aux anciens détenus une privation permanente de leurs droits. Sept autres États privent également de leurs droits certains anciens détenus (selon la nature du crime prétendument commis), trente-trois d'entre eux privent de leurs droits les personnes en liberté conditionnelle, et quarante-huit privent de leurs droits les prisonniers, à la seule exception du Maine et du Vermont.

Appropriation du capital

Davis a à maintes reprises analysé la manière dont la prison sert de mécanisme d'extraction de la richesse des Afro-Américains, non seulement par l'exploitation de la main-d'œuvre carcérale, mais encore par l'appropriation de la richesse sociale des Noirs. Par richesse sociale, Davis entend les moyens permettant aux Afro-Américains de soutenir leurs communautés : écoles, églises, accession

à la propriété, etc. En tout temps, étant donné le nombre exorbitant de Noirs en prison, la richesse sociale ne retourne pas aux communautés noires, elle est notamment soustraite par privation et exclusion politiques et économiques.

Marquage social

Selon Davis, le contrat racial s'applique à une réalité sociale, politique, culturelle et économique dans laquelle il est plus avantageux d'être une personne blanche que de couleur parce que toutes les normes sont de facto des normes pour Blancs. Dans le cadre de ce contrat racial, le châtiment social est admis parce qu'il est infligé essentiellement aux Noirs. C'est pourquoi nous tolérons une société très punitive, car ses châtiments sont infligés à *eux* et pas à *nous*. Selon Davis, le complexe carcéro-industriel contribue en outre à l'assujettissement des minorités raciales en domestiquant l'imaginaire civique des États-Uniens blancs.

La violence rituelle

Dans ses ouvrages, Davis explique la façon dont la violence rituelle purifie l'ordre social et lui permet

d'expier ses excès. Le système carcéral naturalise la violence infligée aux minorités raciales en institutionnalisant une haineuse logique circulaire: les Noirs sont en prison parce que ce sont des criminels; ce sont des criminels parce que ce sont des Noirs, et s'ils sont en prison, c'est parce qu'ils le méritent. La prison a institutionnalisé de plus d'une façon les lynchages du début du xx^e siècle, lorsque la cruauté et la violence de Jim Crow étaient à leur paroxysme.

La coercition sexuelle

Davis revient à maintes reprises sur le fait que la prison utilise les abus sexuels à des fins de contrôle social. La masculinité agressive des détenus rivalise avec la coercition sexuelle exercée par les gardiens et les directeurs de prison. Le régime carcéral est dans cette mesure fondé sur une violence sexuelle qui, en même temps, est extrêmement racialisée.

La répression outrancière

Davis critique la façon dont l'institutionnalisation du régime carcéral en industrie fait pénétrer dans l'esprit des citoyens l'idée que les prisons

sont à la fois inévitables et désirables : les prisons constituent un moyen logique et évident de gérer le crime. Or, si nous avons tant de prisons, c'est bien entendu parce que nous les avons construites, aussi de nombreux secteurs de la société ont-ils intérêt à leur pérennisation. On ne permet pas aux citoyens de se poser la question : l'emprisonnement est-il le seul moyen de gérer le crime et les dérèglements sociaux ? Les prisons règlent-elles réellement le problème de la criminalité ? Les coûts à long terme de l'emprisonnement valent-ils les bénéfices passagers qu'apporte prétendument la dissuasion du crime ?

L'imbrication des systèmes

Dans ses travaux sur les prisons, Davis met souvent l'accent sur les rapports insidieux entre le complexe carcéro-industriel et le complexe militaro-industriel. La reconnaissance de ces rapports constitue une première étape nécessaire à l'élaboration de stratégies permettant de résister à ces institutions et de les supprimer ainsi que leurs causes sous-jacentes.

Pour qu'émerge une authentique démocratie, soutient Davis, il faut mettre en œuvre une *démocratie abolitionniste* – c'est-à-dire l'abolition

des institutions qui favorisent la domination d'un groupe quelconque sur quelque autre groupe. La démocratie abolitionniste est donc la démocratie à venir⁸, la démocratie qui est possible si nous poursuivons les grands mouvements abolitionnistes de l'histoire des États-Unis, ceux qui ont supprimé l'esclavage, le lynché et la ségrégation⁹. Tant que subsistera le complexe carcéro-industriel, la démocratie états-unienne continuera d'être une fausse démocratie. Une telle démocratie abaisse les personnes et leurs communautés au niveau de la simple survie biologique, parce qu'elle les rejette au-delà de la loi et du corps social. N'est-ce pas là ce que nous avons distinctement vu à la Nouvelle-Orléans dans le sillage de l'ouragan Katrina ?

Une existence si marginale peut être ignorée et négligée, ou encore supprimée avec impunité précisément parce que c'est la loi qui affirme qu'elle n'est pas indispensable. Le châtiment est infligé au corps humain comme s'il s'agissait d'un corps noir. La peine de mort ne survit pas en tant qu'ultime châtiment, mais plutôt parce qu'elle était essentiellement, au départ, une forme de

8. Ici je fais référence au concept de Jacques Derrida de l'avenir de la démocratie. Voir Matthias Fritsch, « Derrida's Democracy to Come », *Constellations*, vol. 9, no 4 (décembre 2002).

9. Angela Y. Davis, *Are Prisons Obsolete ?* (New York, Seven Stories Press, 2003), 24. Publié au Diable vauvert en 2014.

châtiment contre la chair noire et la liberté noire. Voilà ce qui est proclamé de manière si indélébile dans le treizième amendement de la Constitution. Comme l'a dit le néo-abolitionniste Joy James, « le treizième amendement tend un piège tout en émancipant. En fait, il fonctionne comme une narration anti-asservissement qui asservit. »¹⁰

Les entretiens contenus dans le présent ouvrage ont été menés exclusivement par moi-même, à l'exception du dernier, auquel a contribué Chad Krauzer, étudiant diplômé à l'université Stony Brook et militant pour la paix. Au fil de ces entrevues, qui s'étalement sur une période de huit mois au cours desquels nous avons été les témoins des révélations sur l'usage de la torture à Guantanamo et Abou Ghraïb, Angela Davis approfondit son analyse du complexe carcéro-industriel. Elle met en relief les effets du régime carcéral sur les relations étrangères des États-Unis et explique la manière dont la société états-unienne semble incapable de reconnaître l'humanité et la souffrance des autres, comme en témoignent aujourd'hui les personnes figurant sur les photos d'Abou Ghraïb. Ces images semblent nous raconter la fiction de la démocratie états-unienne au moment même où

10. Dans Joy James, éd., *The Angela Y. Davis Reader* (Malden, Massachusetts, Blackwell Publishers, Inc., 1998).

cette démocratie n'a jamais été aussi faible et aussi trahie.

Dans des analyses qui sont à la fois originales et poignantes, Davis met à nu les liens entre empire, prison et torture – analyses qui survivront à notre moment historique actuel. Ces entretiens constituent des réponses immédiates – d'une ancienne ennemie de l'État qui est devenue une des intellectuelles publiques les plus importantes aux États-Unis – à ce qui est peut-être la crise la plus profonde de notre époque de l'identité politique et éthique des États-Unis.